



COVID-19

Restons mobilisé-es

**SAUVEZ
DES VIES
RESTEZ
CHEZ
VOUS**

Nov. / Déc. 2020

Sipmag

Bulletin
d'information
des locataires
de la SIP

n°69



BAILLEUR RESPONSABLE

Depuis le début de la crise sanitaire, la SIP fait le maximum pour vous accompagner et nous restons plus que jamais attentifs à votre protection. C'est pourquoi nous avons décidé de nouveau la fermeture de nos accueils au public (siège et antennes) à compter du mardi 3 novembre matin. **La réception du public ne se fera que sur rendez-vous. Pour autant, tous les collaborateurs de la SIP continuent d'exercer leurs missions.** Conformément aux directives gouvernementales, les salariés qui peuvent télétravailler le feront, les autres, et notamment le personnel de proximité, les gardiens, les chargés de clientèle des antennes, en contact avec les locataires travailleront en présentiel.

Alain Herreng, Directeur général de la SIP

JOINDRE LA SIP

- Notre Centre Relation Client est le point d'entrée avec vous
Le CRC est joignable au **03 60 126 000**
pour vos sollicitations
du LUNDI au VENDREDI
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
durant cette nouvelle période de confinement.

Selon l'objet de votre appel, nous vous rappellerons pour un rendez-vous en nos locaux ou à votre domicile selon nos protocoles d'intervention COVID-19.

- Notre application **SIPrès2vous** et votre extranet locataire sont à votre disposition dans toutes vos démarches quotidiennes.

Vous pouvez nous contacter pour les réclamations via « SIPrès2vous » ou sur PC et tablette depuis : monespace.sipimmo.com



Vous êtes plus de 3800 à être déjà inscrits. L'application est disponible gratuitement depuis smartphone (ANDROID ou IOS).

- Soyez responsable ! Veillez à respecter toutes les mesures de protection. Vous devrez **respecter nos protocoles d'intervention** lors de chaque contact ou rendez-vous avec un collaborateur de la SIP.

Le port du masque est OBLIGATOIRE pour tous les rendez-vous



JOINDRE UN PRESTATAIRE / ENTREPRISE

Les entreprises de travaux continuent leurs interventions à domicile selon un protocole d'intervention validé par la SIP. Ainsi pour tout travaux et dépannage dans votre logement, vous devrez être attentifs aux 4 points suivants :

- La prise de rendez-vous par l'entreprise pour les interventions :**
 - Le prestataire demande au locataire si présence d'un cas de COVID-19 dans le logement :
- SI OUI L'INTERVENTION EST REPORTÉE - SAUF URGENCE
- SI pas de cas COVID-19, PRISE DE RDV POSSIBLE
 - Rappel des gestes barrières à prendre en présence du technicien : aérer le logement, éviter les contacts, éviter de se trouver dans la même pièce que le technicien lors de l'intervention et respecter au minimum 1 mètre & mettre à disposition un point d'eau.
- Le contact avec le locataire avant de se déplacer sur le site, la veille ou quelques heures avant :**
 - Le technicien contacte avant son intervention le locataire pour lui confirmer le RDV et son objet
 - Le technicien se fait confirmer la présence ou pas d'un cas COVID19 dans le logement : si OUI, L'INTERVENTION EST REPORTÉE
 - Le technicien demande au locataire de libérer la zone d'accès de tout obstacle et de permettre l'accès au maximum sans ouvrir de portes
 - Le technicien rappelle les gestes barrières au locataire
 - Le technicien demande l'accès à un point d'eau dans le logement
SI REFUS DU LOCATAIRE, LA VISITE EST ANNULÉE
- L'intervention :**
 - Elle se fait selon le protocole de chacune des entreprises (nettoyage matériels, modes opératoires, etc.)
 - L'intervention est faite en respectant les consignes de sécurité
- La clôture de l'intervention :**
 - Le technicien fera signer au locataire (avec son propre stylo) sur papier blanc la bonne réalisation de l'intervention avec ses commentaires, la date, heure de début et fin d'intervention
 - Le technicien prendra en photo ce document et l'archivera en annexe au Bon d'intervention.



Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**

Vous êtes demandeur de logement

Nos accueils au public sont fermés jusqu'à nouvel ordre, toutefois nos conseillers logements sont joignables par téléphone au

03 22 80 4000

Nous vous invitons à être vous-même acteur de votre demande de logement en vous connectant au site internet du Ministère du logement :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Il vous sera possible de créer une demande, de renouveler votre demande, de la mettre à jour et de joindre vos pièces justificatives.



Modernisé et plus ergonomique, le nouveau portail national vise à rendre la démarche plus accessible en vous accompagnant tout au long de la création et du suivi de votre demande.

Ce site vous permet :

- de vous créer un compte unique et personnel soit à l'aide de votre adresse mail personnelle, soit en vous connectant avec France Connect ;
- d'accéder à votre compte personnel ;
- si vous avez déjà une ou des demande(s) de logement social actives, dans des départements sous SNE, de les rattacher directement à votre compte personnel afin de consulter et modifier en un clic toutes vos demandes ;
- de retrouver facilement toutes vos demandes de logement social, actives comme en cours de saisie, depuis votre compte unique ;
- de faire les démarches depuis votre téléphone portable.

Le suivi des dossiers se fait en un clic. Il est désormais très facile de voir l'avancée des demandes sur le compte utilisateur.

Toute intervention que vous réaliserez vous-même par le biais du site sera automatiquement portée à notre connaissance.

Rendez-vous sur
www.demande-logement-social.gouv.fr

**JE GÈRE
MA DEMANDE**

**JE CRÉE
UNE DEMANDE**

Le bruit est l'affaire de tous, alors n'en faites pas trop !

Avec le reconfinement et cette période de l'année qui coïncide avec le retour de la vie en intérieur, c'est la recrudescence de bruits... Voici donc un rappel de quelques règles simples de « bien vivre ensemble » à respecter... toute l'année !

À L'INTÉRIEUR DES LOGEMENTS

- Regardez la télévision et écoutez la musique à un volume normal ou avec un casque !
- Prévenez vos voisins lors de la réalisation de travaux.
- Mettez des patins sous vos chaises et vos meubles et préférez les chaussons confortables aux chaussures à talon !

À L'EXTÉRIEUR ET DANS LES PARTIES COMMUNES

Malgré le rafraîchissement des températures, n'oubliez pas que les parties communes de votre résidence (hall, couloirs, parkings,...) ne sont pas des aires de jeu.

Le saviez-vous ?

Voix normale : 70 à 80 décibels
Marteau piqueur : 110 décibels
Haut-parleur : 120 à 143 décibels
Avion au décollage : 155 décibels

**Vivons mieux
ensemble**

Comment payer votre loyer pendant cette période ?

PAIEMENT PAR CARTE

- ▶ Paiement par CB par téléphone au 03 60 126 000
- ▶ Paiement par CB par internet & par l'application « SIPrès2vous »



Ces transactions sont totalement sécurisées.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

C'est le moyen le plus SIMPLE

- ▶ Paiement par prélèvement automatique



PAIEMENT PAR CHEQUE

- ▶ Les chèques peuvent être déposés dans les antennes, dans les boîtes aux lettres ou envoyés par voie postale



EN ESPECES EN BUREAUX DE POSTE

- ▶ Dans les bureaux de Poste vous pouvez payer en espèces par le service EFICASH.



Notre Centre Relation Client (03 60 126 000) peut vous aider dans vos démarches. Il est joignable si vous rencontrez des difficultés.



Vos rendez-vous avec nos services

La Ministre du logement indique que les organismes Hlm sont considérés comme des services publics et qu'à ce titre les personnes qui doivent se déplacer :

- pour signer un bail,
- pour une remise de clef,
- pour un rendez-vous de gestion locative...

s'ils sont détenteurs d'une convocation établie par le bailleur (donc la SIP) peuvent se déplacer au titre des déplacements autorisés pour « se rendre dans un service public » avec le formulaire téléchargeable.

Pour vos travaux et demandes d'interventions

- ▶ **Logista : antennes Grand Amiens & Littoral**
Numéro Vert : 0800 431 487
(Appel non surtaxé depuis un poste fixe)
- ▶ **Proxiserve : antennes Bords de Somme et Haute Picardie**
Numéro Vert : 0800 01 47 47
(Appel non surtaxé depuis un poste fixe)
- ▶ Portes de parking et ascenseurs OTIS : 0 800 24 24 0
- ▶ Télévision NUMERISS : 06 22 12 85 3
- ▶ Chaufferie d'Étovie COFELY : 0 811 20 20 35
- ▶ Chaufferies collectives :
TCAP Energie Proxiserve : 09 69 36 55 06

Vous devez déménager bientôt



Tous les états des lieux programmés sont maintenus, voici quelques règles à suivre pour la remise des clés et votre emménagement.

1 PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Pour votre santé et celle des autres, le port du masque est obligatoire quelle que soit la situation, lors de la remise des clés et lors de votre emménagement.

2 UNE SEULE PERSONNE SOUHAITÉE

Seul le signataire du contrat de location sera présent le jour de la remise des clés de votre logement.

3 TEMPS DE PRÉSENCE LIMITÉ

La remise des clés par logement sera limité en temps. Pour toutes questions merci de nous contacter par mail ou par téléphone.

4 RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

Le respect des gestes barrières est indispensable pour tous : nous comptons sur votre vigilance.

Quoi de neuf et de réhabilité ?

A PONT-DE-METZ (80), rue du Château, la SIP a remis les clés des 59 logements collectifs pour sa nouvelle résidence Intergénérationnelle, le 1^{er} octobre 2020.



AMIENS (80), Villa OREA, rue des Maraichers, les nouveaux locataires ont emménagé dans les 18 logements collectifs, le 8 octobre 2020.



Côté réhabilitation, ce sont 46 logements individuels Cité Voltaire à AMIENS, en cours de travaux, mais également 106 logements collectifs dans le quartier Étovie d'AMIENS en cours de réhabilitations pour le bâtiment.

Au premier semestre 2021, sont programmés les travaux pour 16 logements individuels, rue Michel Sanaur à BEAUCAMPS-LE-VIEUX.



L'objectif principal de ces réhabilitations conséquentes est d'améliorer le confort des locataires tout en maîtrisant le coût des charges locatives, notamment en optimisant la performance thermique des logements.